

appelés à se prononcer maintenant sur l'apropos de dissoudre la compagnie et d'autoriser MM. les directeurs à faire la vente des actions.

M. Louis A. Senécal a proposé en amendement, secondé par M. J. O. Paradis :—que le rapport soumis ce jour par les directeurs soit approuvé et adopté ; que les cent actions dans la compagnie du Richelieu possédées par cette compagnie soient vendues conformément à la recommandation contenue dans le dit rapport, et que le produit soit divisé et payé aux actionnaires de cette compagnie à proportion de la quantité d'actions possédées respectivement par chacun d'eux ; que MM. Victor Hudon, David Laurent, Joseph Dansereau, Jonathan S. C. Wurtele et Onézime Bellemare soient autorisés de faire la dite vente, et d'en distribuer le prix ; et qu'il soit donné instruction au comité de faire la dite vente d'ici au premier juillet prochain, mais de ne pas la faire pour moins de quatre-vingt dix par cent.

La motion en amendement a été mise aux voix, et a été adoptée par une division de cent onze votes contre trois votes.

Il a été résolu que tous registres, livres et documents de la compagnie soient déposés entre les mains de M. Jonathan S. C. Wurtele, et que dès ce moment la compagnie soit dissoute.

Et l'assemblée s'est dispersée.

Certifié pour abrégé sincère et véritable.

RIVIERE DAVID, 15 juillet 1861.

JOSEPH GAUDIN,
Secrétaire.

J. WURTELE,
Président.

MÉMOIRE DE LA VENTE DES ACTIONS.

Le comité n'a pas pu vendre les actions le 1er juillet courant, mais il les a vendues par enchère, dans le bureau de M. Victor Hudon à Montréal, le 16 juillet courant, après annonces pendant quinze jours dans la Gazette de Sorel, l'Ordre et la Minerve.

La vente a été faite comme suit :—

| | | | |
|-------------------------------|-----|----|-----------------------|
| A Joseph Dansereau, | | | |
| 10 actions à 99 par cent..... | 495 | 00 | |
| 10 do à 99 do | 495 | 00 | |
| 2 do à 91 do | 91 | 00 | |
| | | | Rapporté..... 1081-00 |